



# FORMABAD

Formation des Dirigeants

## Les fondamentaux de la fonction d'Employeur et de Gestion du Personnel OCCITANIE

Juin 2018

### OBJECTIFS VISES

---

- Connaître les grandes règles du droit du travail et de la convention du Sport et savoir les appliquer
- Savoir organiser le travail.
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de repos, congés et gestion des temps de travail
- Maîtriser la planification du travail dans le cadre de l'annualisation
- Savoir mettre en place le suivi des temps de travail.

### PUBLICS ET PRE-REQUIS

---

- Bénévoles employeurs (clubs, comités ou ligues)
- Effectif de la formation : 6 à 20 stagiaires

### LIEU, DATES & DUREE

---

- **Vendredi 07 septembre de 18h à 22h puis samedi 08 septembre 2018 de 9h à 17h à Balma (31)**
- 10h en présentiel + Formation Ouverte A Distance (FOAD).

### MODALITES D'INSCRIPTION

---

- Via le formulaire d'inscription à retourner **avant le 31 août 2018**.
- Contact : [formation@ffbad.org](mailto:formation@ffbad.org)

### TARIF ET PRESTATIONS

---

- Frais pédagogiques pris en charge par la ligue Occitanie.
- Frais annexes à la charge des participants.

### MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

---

- Questionnaire préalable et étude de documents
- Séances de formation en salle
- Apports théoriques
- Etude de cas
- Remise de documentation.
- Formation encadrée par Pascal CHEVEREAU, Consultant Alter Ergos, expert auprès des entreprises de l'Economie sociale et solidaire qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale, et plus spécifiquement aux entreprises artistiques et culturelles, aux associations d'éducation populaire, aux centres sociaux, aux associations sportives.

## CONTENUS

---

- Fondamentaux du droit du travail
  - ✓ Droits et devoirs des employeurs et des salariés
  - ✓ Hiérarchie des normes et convention collective
  - ✓ Contrats de travail / lien de subordination
- Conditions de rémunération des éducateurs :
  - ✓ Carte pro et missions, qui peut encadrer quoi.
  - ✓ Mises à disposition / prestation de service
- Planification et organisation du travail des salariés dans la convention collective nationale du sport (CCNS) :
  - ✓ Présentation des règles de la CCNS sur le temps de travail
  - ✓ Présentation détaillée des règles de modulation
  - ✓ Exercices de calcul des droits à congés payés
  - ✓ Exercices de planification d'une saison sportive sur une base annualisée
  - ✓ Exercice de planification d'un programme sans modulation
  - ✓ Utilisation et paramétrage d'un outil de suivi du temps de travail

## PROGRAMME :

---

- **Vendredi (en fin de journée)**
  - ✓ 18h : Accueil des stagiaires
  - ✓ 18h30 - 20h : Fondamentaux du droit du travail
  - ✓ 20h : Pause repas
  - ✓ 21h / 22h : Encadrer contre rémunération (diplômes, carte professionnelle...)
- **Samedi (toute la journée)**
  - ✓ 9h / 10h45 : Définir des missions, déléguer et rendre autonome & communiquer (interne)
  - ✓ 11h / 12h30 : Mutualiser un emploi / Mettre à disposition un salarié
  - ✓ 12h30 : Pause repas
  - ✓ 13h30 / 15h30 : Gérer le temps de travail
  - ✓ 15h45 / 16h45 : Témoignage
  - ✓ 16h45 / 17h : Evaluation et bilan

## SUIVI ET EVALUATION

---

- Un questionnaire à chaud sera remis aux stagiaires.
- Une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.